

Énoncé

Le Comité organisateur est responsable de la gestion des aires de stationnement disponibles sur chacun des sites.

But

Assurer la disponibilité d'espaces de stationnement pour permettre aux missions et aux fédérations, un accès rapide et efficace à la salle des missions et aux sites de compétition.

Procédures

- Le Comité organisateur réservera trois (3) emplacements par mission dans le stationnement situé le plus près de la salle des missions et devra en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Le Comité organisateur réservera deux (2) emplacements par fédération dans le stationnement situé le plus près de la salle des missions et devra en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Le Comité organisateur réservera huit (8) emplacements pour Sports-Québec dans le stationnement situé le plus près de la salle des missions et devra en contrôler l'accès et l'utilisation.
- Sur chaque site de compétition, des emplacements de stationnement seront accessibles aux missions et aux fédérations concernées.
- Les cartes de stationnement seront émises par le Comité organisateur et seront remises aux chefs de délégation et aux représentants techniques des fédérations et à Sports-Québec, dès leur arrivée.

Modalités

- Le Comité organisateur a la responsabilité d'implanter un système de permis de stationnement.
- Les conducteurs devront présenter cette carte pour avoir accès aux stationnements réservés.